



FORMULAIRE D'INSCRIPTION
HIVER 2016-2017

Abonnement de saison

Réservé à l'administration
No. de facture :
No. abon. saison :
No. abon. semaine :
Mode de paiement :
Montant total :
Date :
Préposé :

		TARIF EN PRÉVENTE*		TARIF RÉGULIER*	
		Jusqu'au 1 ^{er} décembre 2016		Dès le 2 décembre 2016	
		Prix taxes en sus	Prix taxes incluses	Prix taxes en sus	Prix taxes incluses
Abonnement 7 jours	Adulte	152,29\$	175,10\$	179,17\$	206,00\$
	Aîné (60 ans et plus)	114,22\$	131,32\$	134,38\$	154,50\$
	Étudiant (18 à 25 ans)	114,22\$	131,32\$	134,38\$	154,50\$
	Enfant (6 à 17 ans)	76,15\$	87,55\$	89,58\$	103,00\$
<i>Gratuit en contexte familial</i>					
Abonnement 5 jours (du lundi au vendredi)	Adulte	121,61\$	139,82\$	143,07\$	164,49\$
	Aîné (60 ans et plus)	91,30\$	104,96\$	107,41\$	123,49\$
	Étudiant (18 à 25 ans)	91,30\$	104,96\$	107,41\$	123,50\$

* L'abonnement n'inclut pas la tarification d'accès aux parcs nationaux. Vous pouvez acheter votre carte annuelle en ligne à sepaq.com/carteparcs.

Informations de paiement

Montant total :		
<input type="checkbox"/> Chèque libellé à l'ordre du parc national du Mont-Mégantic		
<input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> MasterCard <input type="checkbox"/> American Express	Numéro de carte	Expiration (mois/année) /

Adresse

Parc national du Mont-Mégantic
189, route du Parc Notre-Dame-des-Bois
JOB 2E0

Inscription			
Date d'émission	N° de contrat	N° de facture	
AA	MM	JJ	

Catégorie de laissez-passer			
<input type="checkbox"/> Adulte	<input type="checkbox"/> Enfant	<input type="checkbox"/> Famille (2 adultes et enfants)	<input type="checkbox"/> Aîné (60 ans et plus)
		<input type="checkbox"/> Étudiants 18 à 25 ans (carte étudiante obligatoire)	
<input type="checkbox"/> Semaine (lundi au vendredi)		<input type="checkbox"/> 7 jours (dimanche au samedi)	
Nom, prénom du détenteur principal		Adresse	
		N° Rue	
Date de naissance		Ville	Prov. Code postal
AA	MM	JJ	
Courriel		Numéro de téléphone	

Autres détenteurs (résidents à la même adresse)			
Nom, prénom du détenteur # 2	Âge du détenteur # 2		
Nom, prénom du détenteur # 3	Âge du détenteur # 3		
Nom, prénom du détenteur # 4	Âge du détenteur # 4		

Conditions	
<p>En considération du paiement de l'abonnement de saison et de l'engagement du détenteur à respecter le Code de conduite des présentes ainsi que tous les règlements, consignes et règles applicables à la pratique du ski de fond, la Sépaq permet au détenteur de l'abonnement de saison d'avoir accès au réseau des pistes de ski de fond des établissements de la Sépaq.</p> <p>Le détenteur de l'abonnement de saison reconnaît avoir pris connaissance des conditions aux présentes et s'engage à s'y conformer sous peine d'annulation de son abonnement de saison, sans autre avis et sans remboursement. L'abonnement de saison demeure la propriété de la Sépaq, il est personnel, incessible, non remboursable et doit être retourné par le détenteur sur demande. Tout abonnement de saison utilisé par une personne autre que celle dont la photo apparaît sur le billet sera automatiquement confisqué et annulé sans remboursement.</p> <p>L'abonnement de saison devra être visible en tout temps pour l'accès aux sentiers. Le détenteur doit présenter son abonnement de saison aux différents postes d'accès des sentiers, sur les sentiers ainsi qu'à tout préposé de l'un ou l'autre des établissements de la Sépaq qui en fait la demande.</p> <p>Le détenteur reconnaît et accepte les risques inhérents aux sports de glisse et il assume l'entière responsabilité pour tout dommage résultant desdits risques ou dangers et dégage la Sépaq de toute responsabilité à cet égard. De plus, le Détenteur accepte d'assumer l'entière responsabilité pour tout dommage de toute nature qu'il pourrait causer à autrui et à tenir l'établissement indemne à cet égard.</p> <p>En ce qui concerne l'abonnement de saison familial, le signataire des présentes s'engage à informer tous les autres détenteurs des conditions d'émission de l'abonnement de saison et des obligations incombant aux détenteurs.</p> <p>En cas de perte ou de vol de l'abonnement de saison, le détenteur devra immédiatement en aviser la Sépaq. Un duplicata de l'abonnement de saison pourra être émis sur paiement par le membre, de la somme de 10 \$ (taxes incluses), non remboursable. Tout détenteur qui oublie son abonnement de saison devra acheter un billet quotidien au prix régulier.</p>	<p align="center">Code de conduite - Skieurs de fond</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Circuler dans les sentiers balisés et dans la direction indiquée. ○ Respecter la signalisation et le style déterminé des pistes (classique ou patin). ○ Conserver une distance raisonnable avec le skieur qui précède. ○ Lors d'un arrêt ou d'une chute, dégager la piste pour ne pas nuire aux autres skieurs. ○ Dans une piste tracée en simple, un skieur plus rapide qui désire dépasser un skieur plus lent doit manifester courtoisement son intention. ○ Dans une piste tracée en simple, un skieur plus lent doit céder le passage au skieur plus rapide en se plaçant à l'extérieur de la piste, par la droite. ○ Dans une piste à double sens, demeurer à droite lors d'une rencontre avec un autre skieur. ○ Dans une piste tracée en double, les skieurs les plus lents doivent demeurer dans la voie de droite et laisser la voie de gauche aux skieurs plus rapides. ○ Dans une descente, s'engager seulement lorsque le skieur qui précède est rendu au bas de la pente. ○ Dans une descente, le skieur descendant a priorité sur le skieur ascendant. ○ Se soumettre à toute directive émise par les patrouilleurs ou leurs représentants. ○ Signaler toute irrégularité aux employés de l'établissement. ○ Respecter l'environnement et les règlements de l'établissement. <p align="center">Soyez vigilants et respectez le code de conduite. C'est votre responsabilité.</p>

Consentement			
Je reconnais avoir lu et compris les conditions ci-dessus			
Signature du détenteur	Date		
	AA	MM	JJ